

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130516-2013_B214-DE
Date de télétransmission : 24/05/2013
Date de réception préfecture : 24/05/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



communauté du
PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 MAI 2013

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B214

OBJET : Politique de la ville - Attribution de subventions aux associations au titre de l'année 2013 dans le cadre du dispositif de prévention de la délinquance

Le 16 mai 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 10 mai 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - DELOCHE Gérard, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à DAGORNE Robert - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir GALLESE Alexandre - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à MARTIN Régis - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à PERRIN Jean-Claude

Excusé(e)s :

CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence

Monsieur Joël MANCEL donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 16 MAI 2013

Rapporteur : Dahbia BENNOUR

Thématique : Politique de la Ville

Objet : Attribution de subventions aux associations au titre de l'année 2013 dans le cadre du dispositif de prévention de la délinquance

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre du dispositif de prévention de la délinquance, il vous est proposé de verser des subventions aux associations au titre de l'année 2013.
Dans ce rapport, 9 actions sont proposées pour un montant total de 37 500 €.

Exposé des motifs :

Par délibération n°2005-A099 du Conseil communautaire du 24 juin 2005 relative à la « détermination de l'intérêt communautaire dans les domaines de la voirie, des dispositifs de prévention de la délinquance et des ZAC et récapitulatif de l'ensemble des domaines pour lesquels la Communauté d'Agglomération a reconnu l'intérêt communautaire », le Conseil de Communauté a décidé qu'en matière de « dispositifs locaux de prévention de la délinquance », sont d'intérêt communautaire les actions suivantes :

Dans le domaine de l'accès au droit et de l'aide aux victimes (axe 1)

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière d'accès au droit et d'aide aux victimes, soit :

- Contribution éventuelle, à l'échelle de la Communauté du Pays d'Aix, à un schéma de «points d'information et d'accueil des victimes» en soutenant financièrement les permanences des professionnels agréés en matière d'aide aux victimes

Dans le domaine de la médiation (axe 2)

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière de médiation, soit :

- Contribution éventuelle au financement des prestations en matière de médiation familiale et d'aide à la fonction parentale assurées par des professionnels habilités
- Contribution éventuelle au financement de la formation et à la dotation d'outils en matière de médiation sociale et dans les transports publics

Dans le domaine de la prévention des conduites à risques (axe 3)

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière de prévention des conduites à risques, soit :

- Soutien financier aux initiatives organisées en lien avec la médecine scolaire, dans les établissements du primaire, du secondaire et des centres de formation des apprentis (CFA) du Pays d'Aix
- Soutien financier aux actions en faveur des élèves menées avec le concours d'intervenants sociaux, ou de santé, ou par des professionnels agréés en matière de prévention de conduites à risques
- Renforcement de la prévention aux abords des établissements scolaires
- Soutien financier aux Ateliers Santé Ville

Dans le domaine de l'information et de la communication (axe4)

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière d'information et de communication, soit :

- Participation à des campagnes de sensibilisation ciblées

Le projet des associations est détaillé dans les fiches annexées à ce rapport.

Tableau récapitulatif des demandes de subvention 2013 faisant l'objet du présent rapport

N° GU	Association	Action subventionnée	Subven tion N-1	Budget global de l'association	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs OUI/NON
AXE 1 : ACCES AU DROIT ET AIDE AUX VICTIMES							
457	SOS FEMMES	Permanences juridique gratuites pour les communes d'Aix en Provence, Pennes Mirabeau, Bouc Bel Air, Simiane Collongue et Vitrolles	5.000	15 000	8 600	5 000	NON
457	SOS FEMMES	Formation des acteurs, relais violences conjugales	0	7 000	2 500	1 000	NON
439	ADEJ	accès droit au quotidien Simiane, Bouc Bel Air et Cabriès et Vitrolles	9 700	374 200	13 000	13 000 DONT 2500 VITROLLES	NON
775	CDAD 84	Permanences juridiques gratuites sur Pertuis	1.000	105 388	2 500	2 500	NON
AXE 2 : MEDIATION							
454	FAMILLES ET MEDIATION	Prévention et gestion des conflits	8 000	15 135	7 500	6 000	NON
AXE 3 : PREVENTION DES CONDUITES A RISQUE							
870	IFAC PACA	diagnostic jeunesse : prévention de la délinquance du bassin Val de Durance	4 000	203 199	4 000	4 000	NON
330	SOS AMITIES PAYS D'AIX	Ecoute au bénéfice des personnes confrontées à la solitude, tentation du suicide mais aussi à d'autres maux sociaux.	2 000	15 500	2 000	1 000	NON
196	AIL DE SAINT CANNAT	Faire des enfants et adolescents des adultes cotoyens	2 000	266 208	10 000	2 000	NON
485	AFFALT	Prévention des comportements à risque chez les jeunes et accompagnement.	0	11 450	7 000	3 000	NON
TOTAL					87 600	37 500	

Visas :

Vu l'exposé des motifs,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2005-A099 du Conseil communautaire du 24 juin 2005 déclarant d'intérêt communautaire les dispositifs de prévention de la délinquance,

Vu la délibération n°2006-A201 du Conseil communautaire du 22 juin 2006 précisant les modalités de mise en œuvre de la compétence « Prévention de la Délinquance » et définissant les critères de l'intervention communautaire ;

Vu la délibération N° 2009-A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau et notamment celle d'approuver l'attribution des subventions et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150.000 € ;

Vu l'avis de la Commission de l'Habitat et de la Politique de la Ville du 02 mai 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de subventions aux associations susmentionnées pour un montant total de 37.500 € au titre de l'année 2013 ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIRE** que la dépense sera imputée sur **la ligne budgétaire 520-6574** subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé.
- **DIRE** que les subventions supérieures à 10.000 € feront l'objet de deux versements :
 - Un acompte de 70 % du montant prévisionnel de la subvention, après le vote de la délibération y afférente et la signature de la convention avec l'opérateur pour les subventions supérieures à 23.000 € ;
 - Le solde, imputé sur le budget 2014, sera quantifié et versé l'année suivante, au vu de l'analyse du bilan qualitatif, quantitatif et financier de l'action subventionnée.

Si le montant des dépenses afférentes à l'action subventionnée est supérieur au montant prévisionnel, la participation de la CPA ne sera pas réévaluée ;

A contrario, s'il est inférieur au montant prévisionnel, la participation de la CPA sera recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.

OBJET : Politique de la ville - Attribution de subventions aux associations au titre de l'année 2013 dans le cadre du dispositif de prévention de la délinquance

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



29 MAI 2013